# departement DES DEUX-SEVRES

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 15 octobre 2002** 

Votants: 45

**Convention Conseil Municipal Adolescents** 

Convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17 octobre 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

## Présents:

#### Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

#### Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, M. Gérard ZABATTA.

Secrétaire de séance : Karen NALEM

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE. Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

 $\underline{Excus\acute{e}s}$ : Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désigné de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002**

**DELIBERATION D20020335** 

# **Enseignement Primaire et Temps Libre** Convention Conseil Municipal Adolescents

Monsieur Michel GENDREAU, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose : Mesdames et Messieurs, Sur proposition du Maire Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil municipal a créé par la délibération du 18 février 2002, le Conseil Municipal des Adolescents.

Cette assemblée est aujourd'hui élue et constituée. Afin de pérenniser son travail auprès des adolescents de Niort qu'elle représente, et d'amplifier son action auprès de ce public particulier, il va être créé de manière formelle un certain nombre de temps de rencontres et d'activités citoyennes au sein même des collèges en relation avec les travaux de l'assemblée et de ses commissions.

Pour garantir l'encadrement de ces moments et renforcer les moyens humains qui accompagnent les jeunes conseillers, la Ville de Niort va faire appel aux personnels d'animation jeunesse des Associations gérant les Maisons Communales de la Citoyenneté et de ceux de l'association des Maisons Pour Tous.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil Municipal Adolescents demeurent de la seule responsabilité de la collectivité, les Associations contribueront par leur action à renforcer les moyens humains utiles à l'encadrement et au bon déroulement du Conseil, et par voie de conséquence en assurer la pérennité.

Dans chaque collège privé ou public de Niort, un animateur encadrera et prendra en charge les jeunes élus du Conseil Municipal des Adolescents sur l'année scolaire pour une à deux permanences mensuelles ouvertes aux collégiens sur leur collège et une rencontre bihebdomadaire individuelle ou collective avec les jeunes collégiens élus. Cet animateur participera aux réunions mensuelles de travail de l'ensemble des encadrants adultes du Conseil Municipal des Adolescents et aura en charge la menée d'une des commissions de l'assemblée.

La Ville conserve la maîtrise d'œuvre de cette action, elle en gère les moyens matériels, l'administration et la communication au public, en relation avec la direction des Associations participantes. La ville autorise chaque association à valoriser son action auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Temps Libre par convention sur la base des moyens engagés par chacune d'entre elles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec chacune des associations concernées pour la mise en œuvre de cette action auprès du Conseil Municipal des Adolescents.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 28
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 17

Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC** Le Conseiller Municipal Spécial Délégué

Michel GENDREAU

Ordre du jour